

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné du **GHANA**, Ghana Post Company Limited (Ghana Post), informe les autres Pays-membres de l'Union et leurs opérateurs désignés qu'il a appris récemment que des timbres-poste illicites émis au nom du Ghana étaient en circulation sous la dénomination de «Mahatma Gandhi and Martin Luther King» (v. reproduction en annexe 1).

À cet égard, l'opérateur susmentionné souligne que ces timbres-poste n'ont été ni conçus ni émis par Ghana Post (en sa qualité d'autorité d'émission compétente pour le Ghana). Ghana Post n'a pas non plus donné d'autorisation formelle pour leur émission par des tiers.

Les Pays-membres de l'Union et leurs opérateurs désignés sont donc priés de s'abstenir de toute forme de transaction avec cette émission de timbres-poste illicite et de ne pas accepter ces timbres en tant que moyen d'affranchissement postal ou à des fins philatéliques.

Dans ce contexte, Ghana Post saisit cette occasion pour informer les autres Pays-membres de l'Union et leurs opérateurs désignés qu'il traitera cette affaire au niveau national en s'assurant que ses départements d'exploitation et de sécurité restent vigilants face au risque de tentative d'utilisation ou de vente de ces timbres-poste illicites sur le territoire ghanéen.

Ghana Post remercie tous les autres Pays-membres de l'Union et leurs opérateurs désignés de leur coopération.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Vladyslav Dubenko  
Directeur de la logistique

